



8 et 15 septembre 2022

Télétravail : Atelier d'accompagnement méthodologique

I. Objectifs de l'atelier

II. Rappel du cadre réglementaire

III. Diagnostic effectué par le CDG

IV. Méthodologie

I. Objectifs de l'atelier



Atelier
collectif



Comprendre les enjeux du télétravail
pour le mettre en œuvre



Appréhender et Utiliser les
documents mis à disposition par le
Centre de gestion

Travail
interne



Rédiger son règlement télétravail
dans le respect de la réglementation



Transmettre son projet au Comité
technique pour délibérer ensuite sur
la mise en œuvre et assurer un suivi

II. Rappel du cadre réglementaire

Le télétravail dans la fonction publique territoriale



Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, article 133

Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 49

Code général de la fonction publique, article L430-1

Accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

Décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié, relatifs aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature (modifié par les décrets n°2019-637 et n°2020-524)

Décret n°2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats

Arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n°2021-1123

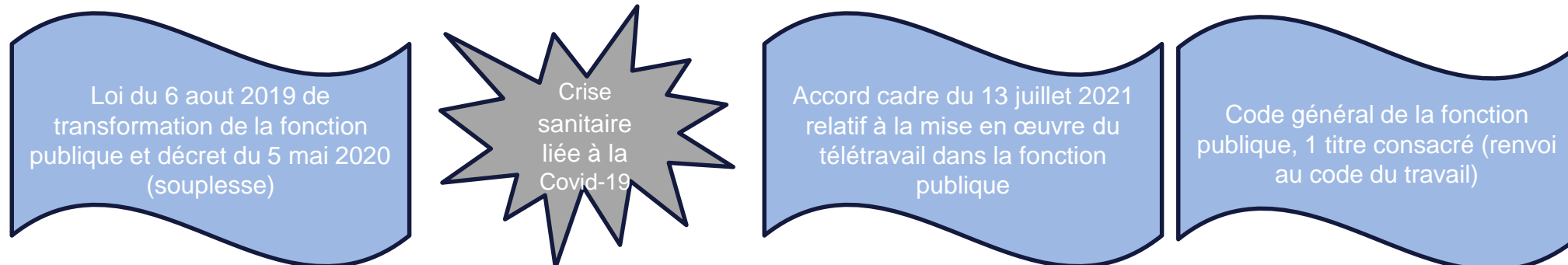
- ❖ Fonction publique : un cadre juridique issu de la **loi Sauvadet de 2012** reconnaissant à **tout agent public la possibilité d'exercer ses fonctions en télétravail** tel qu'il est défini par le code du travail

Le télétravail **est une modalité d'organisation du travail...**

« Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication » art. 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2016

... qui bouleverse l'approche collective et individuelle au travail.

- ❖ Les récentes évolutions :



Le télétravail **n'est pas** :

- ❌ Une **position administrative** (l'agent en télétravail est en position d'activité)
- ❌ Un **droit ou une obligation** (en revanche, un agent en télétravail est soumis aux droits et aux obligations applicables aux agents publics)
- ❌ Du **travail « nomade »** pratiqué pour des activités qui s'exercent, par nature, en dehors des locaux de l'employeur (exemple: activités de contrôle)
- ❌ Du travail **dans un service où se pratique le travail en réseau ou sur un site distant**



À savoir: Loi n°2022-1089 du 30 juillet 2022 : fin de l'état d'urgence sanitaire

Le cadre réglementaire

Travail à distance ou télétravail ?

Travail à distance : à compter du 16 mars 2020 et pour faire face à la situation sanitaire inédite, le télétravail est devenu l'organisation du travail de droit commun dès lors que les activités pouvaient être télétravaillées et ne relevant pas du Plan de Continuité d'Activité,

- ☞ dérogation au cadre formel du télétravail avec usage du matériel personnel, pour faire face à une situation exceptionnelle (épidémie mondiale) en faisant face à des situations d'ordre personnel (ex: garde d'enfants)

- ☞ garantie de continuité des services publics

- ☞ solution de protection des agents publics en limitant les déplacements et la densité des agents dans les locaux professionnels

Aujourd'hui, **l'expérimentation acquise** lors de la crise sanitaire peut/doit **nourrir la réflexion sur le télétravail.** → **Retour d'expérience**

Accord national signé le 13 juillet 2021 entre la **Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques**, les **9 organisations syndicales** des 3 versants de la fonction publique et les **représentants employeurs territoriaux et hospitaliers** : socle commun et ambition de reconnaître le télétravail comme l'un des modes d'organisation du travail dans la fonction publique

☞ Premier accord issu de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique

Les employeurs locaux s'engagent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à **ouvrir des négociations avant le 31 décembre 2021** en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail qui s'inscrit au sein de l'instance de dialogue social :

☞ pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents, le **CT rattaché au CDG79**

☞ pour les collectivités et établissements publics de plus de 50 agents, le **CT autonome**

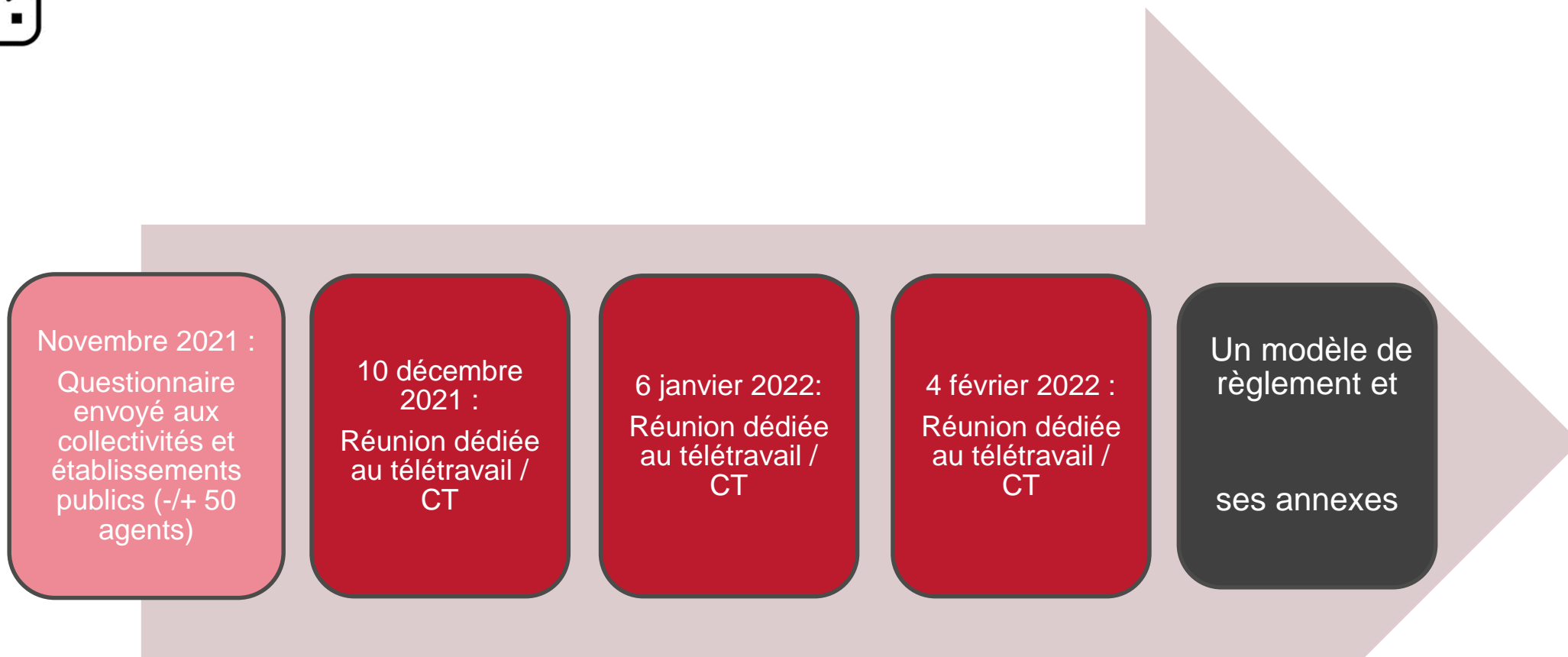
RAPPEL:

La mise en œuvre du télétravail nécessite, au sein de la collectivité/établissement public **l'adoption d'une délibération prise après avis du Comité technique (futur comité social territorial)**



Le cadre réglementaire

Les négociations engagées au niveau du comité technique rattaché auprès du CDG79



Les quatre principes directeurs du télétravail:

👉 **VOLONTARIAT**, à la demande de l'agent et sur accord de l'employeur

👉 **ALTERNANCE** entre travail sur site et télétravail

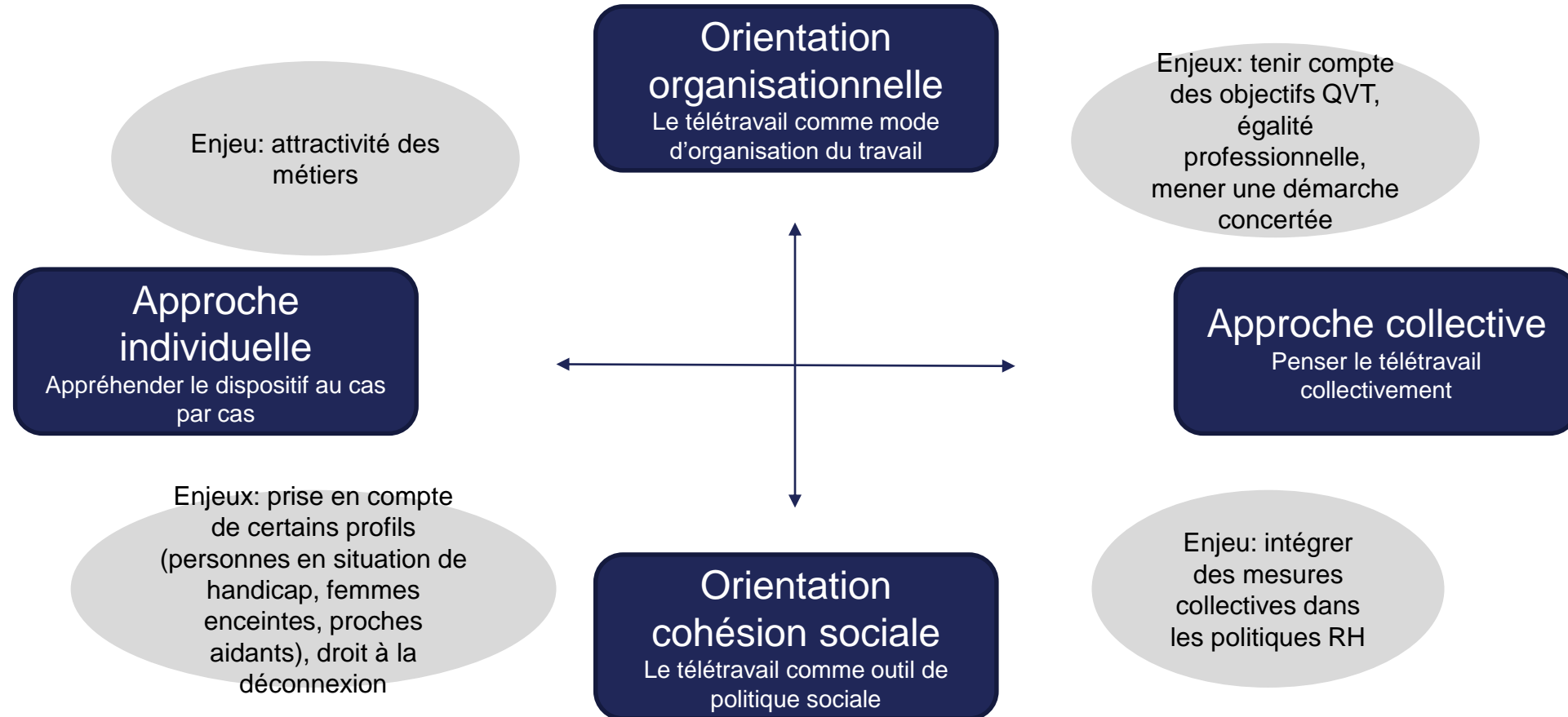
👉 **OUTILS NUMERIQUES** fournis par l'employeur (matériel bureautique, accès au serveur, logiciels métiers et messageries)

👉 **RÉVERSIBILITÉ**

Le cadre réglementaire

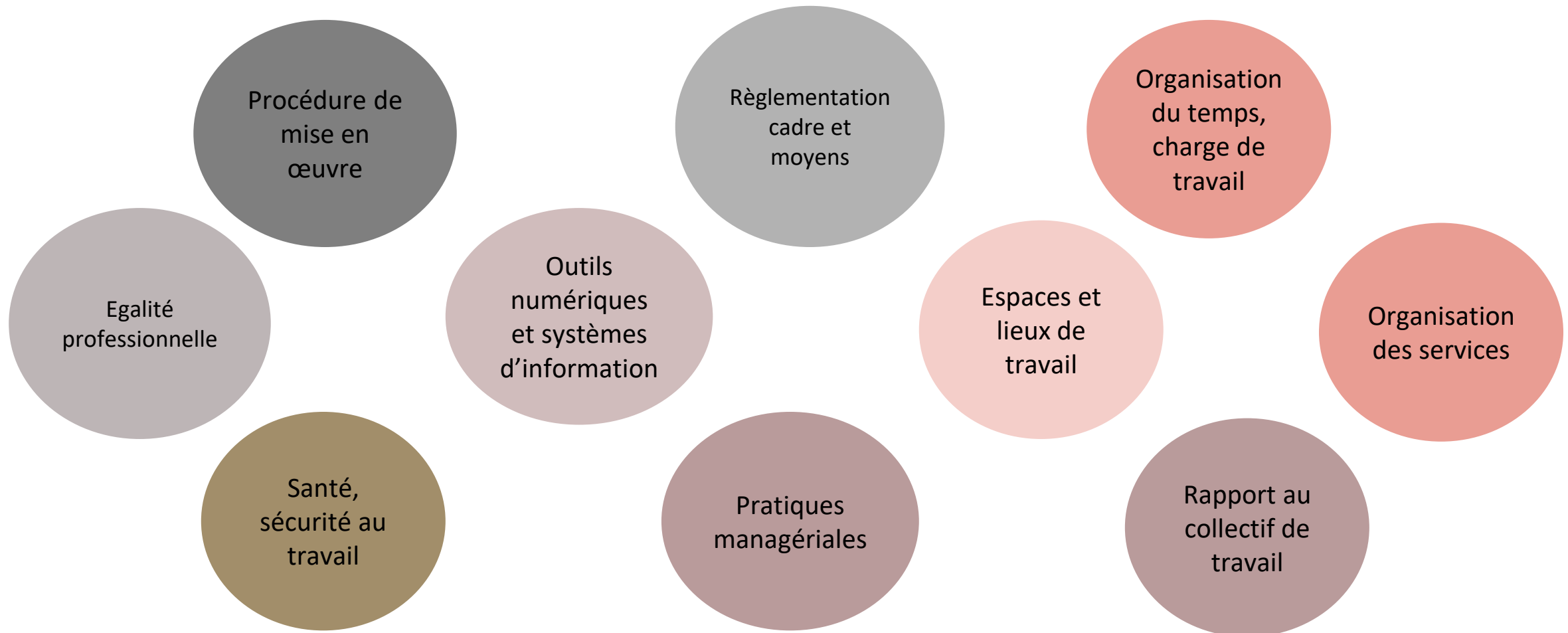
Zoom sur l'accord cadre du 13 juillet 2021

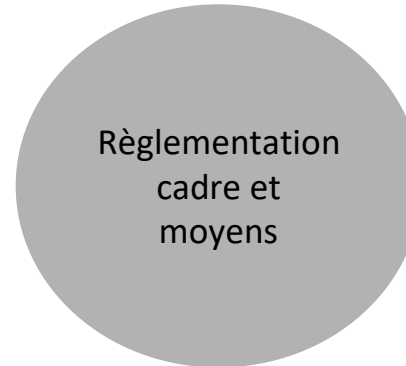
Anact 2021



Le cadre réglementaire


Les dimensions du télétravail





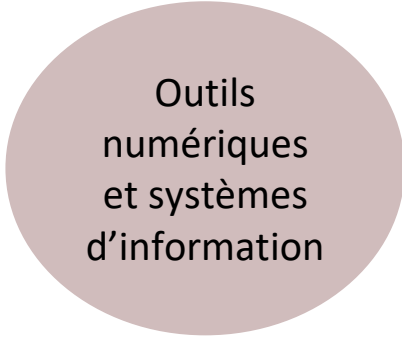
Socle commun aux 3 versants de la fonction publique et constitue le cadre dans lequel doit s'inscrire le dialogue social:

- 👉 Point d'appui en vue de **favoriser et développer** le télétravail au bénéfice **des agents et des usagers des services publics**
- 👉 Eligibilité au regard des activités, missions exercées
- 👉 Désignation d'un référent pour apporter des réponses aux questions juridiques et pratiques




Espaces et
lieux de
travail

- ➡ Télétravail au **domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans un lieu à usage professionnel**
- ➡ Possibilité de cartographier les tiers-lieux
- ➡ Possibilité de mutualiser les locaux publics ou associatifs



Outils
numériques
et systèmes
d'information

- 👉 L'employeur fournit à l'agent **l'accès aux outils numériques** nécessaires pour exercer son activité et communiquer avec son supérieur hiérarchique, le collectif de travail et les usagers
- 👉 Inclusion numérique notamment des primo télétravailleurs récemment équipés d'outils mobiles




Organisation
du temps,
charge de
travail

➡ **Durée et charge de travail** restent **identiques** que l'agent soit sur site ou en télétravail

➡ **Droit à la déconnexion:**


C'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors de son temps de travail. Le droit à la déconnexion a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle de l'agent.

Un plan d'actions peut utilement être adopté dans le cadre du dialogue social de proximité



Organisation
des services

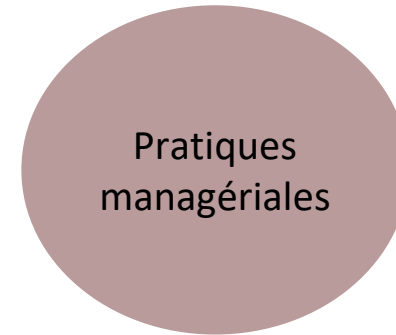
- ➔ Approche organisationnelle
- ➔ Préservation des collectifs de travail
- ➔ Le télétravail est une modalité de l'organisation au sein du collectif, un outil facilitateur




Rapport au
collectif de
travail

👉 Veiller à ce que le télétravail ne soit ni une source d'isolement et de distanciation sociale ni une source d'iniquité voire de perte du lien social dans le collectif de travail

👉 Phase d'expérimentation



- ➡ Rôle de l'encadrant, garant du maintien du lien social entre les agents de son équipe
- ➡ Accompagnement et formation des encadrants



Santé,
sécurité au
travail

- ➡ Risques et points de vigilance en terme de conditions matérielles de travail, d'ergonomie, de temps et de charge de travail
- ➡ DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

Bénéficiaires:

Les **agents publics** (fonctionnaires, stagiaires, contractuels)

Les **apprentis** relevant d'une personne morale de droit public

exerçant leurs missions en **télétravail**



FAQ de la
DGAFP

forfait : **2,50 €** par journée effectuée en télétravail dans la limite de **220 € / an soit 88 jours**

Pour les tiers-lieux: sous réserve de l'absence de restauration collective financée par l'employeur

Versé **trimestriellement** (exception : septembre à décembre 2021, 1^{er} trimestre 2022)

Après **délibération** de l'organe délibérant (principe de libre administration)

III. Diagnostic

Le télétravail dans la fonction publique territoriale



Démarche engagée par le CDG79:



☞ Deux questionnaires sur la mise en œuvre du télétravail

- pour les collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79 (253 réponses sur 308 collectivités/établissements publics)
- pour les collectivités et établissements publics avec CT autonome (26 réponses sur 48 CT autonomes)

Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79

253 réponses sur 308 collectivités/établissements publics



👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

PARTIE 1/ TRAVAIL A DISTANCE

❖ Est-ce qu'au moins un des agents de votre collectivité travaille à distance depuis mars 2020



👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Quelles sont les activités exercées dans le cadre du travail à distance

A word cloud of administrative tasks in French. The words are arranged in a roughly circular pattern, tilted at various angles. The most prominent word is 'mail' in a large, bold, dark blue font. Other words include 'aucune' (top), 'comptabilité' (top), 'courrier' (left), 'boîte' (left), 'secrétariat' (left), 'tâches' (bottom), 'administratives' (bottom), and 'urbanisme' (right).

👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Bénéfices du TAD identifiés par les agents

par la collectivité

A word cloud of benefits identified by agents, tilted at an angle. The words are: déplacements, protection, réduction, temps, aucun, concentration, productif, gain, efficacité, confort.

A word cloud of benefits identified by the authority, tilted at an angle. The words are: attractivité, aucun, services, réduction déplacements, maintien, réactivité, publics, protection, temps.

👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Difficultés rencontrées en TAD identifiées par les agents

par la collectivité

cohésionsociale
aucune
matériel.
connexion
isolement
informatique

cohésionsociale
aucune
matériel.
connexion
isolement
informatique

👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

PARTIE 2/ TELETRAVAIL

❖ Le télétravail est-il mis en place réglementairement dans votre collectivité ?



👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Quel est le nombre de jours hebdomadaires en télétravail au sein de la collectivité



❖ Avez-vous appliqué l'indemnité forfaitaire de 2,50€ par jour de télétravail ?



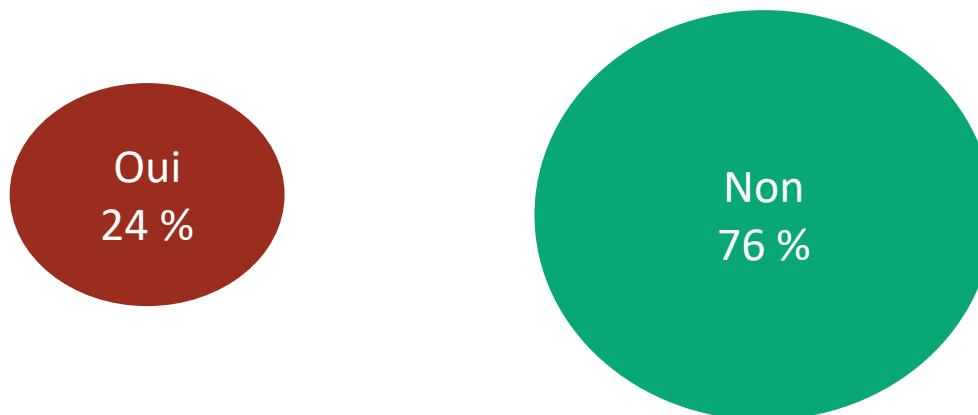
👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Quels accompagnements, démarches, actions de sensibilisation au télétravail avez-vous mis en œuvre ?



👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Envisagez-vous de mettre en place le télétravail au sein de votre collectivité ?



👉 *Collectivités et établissements publics relevant du CT du CDG79*

❖ Les freins rencontrés pour la mise en œuvre du télétravail

incompatibilité
public ouverture
accueil
service postes présence
mairie technique

Collectivités et établissements publics avec CT autonome

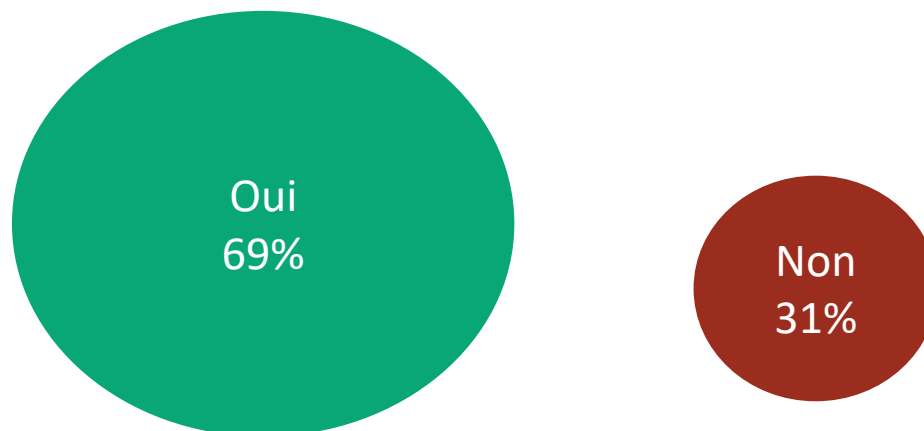
26 réponses sur 48 CT autonomes



👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

PARTIE 1/ TRAVAIL A DISTANCE

❖ Est-ce qu'au moins un des agents de votre collectivité travaille à distance depuis mars 2020



👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Quelles sont les activités exercées dans le cadre du travail à distance

comptabilité
prévention
administratives
webinaires formation
administratif
RH
activités
communication pôle

👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Bénéfices du TAD identifiés par les agents

par la collectivité

A word cloud of benefits for agents, with the largest words being 'vie professionnelle' and 'vie privée'. Other words include 'concentration', 'transport', 'sérénité', 'gestion', 'autonomie', 'économie', 'protection', 'temps', 'équilibre', and 'sanitaire'.

A word cloud of benefits for the collective, with the largest words being 'productivité' and 'performance'. Other words include 'efficacité', 'protection', 'temps', 'sérénité', and 'organisation'.

👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Difficultés rencontrées en TAD identifiées par les agents par la collectivité

A word cloud of positive terms related to social cohesion and digital tools. The words are arranged in a cluster, with 'réunion' at the top, 'lien' and 'cohésion' in the middle, and 'social', 'réseau', and 'informatique' at the bottom. Other words include 'échanges', 'isolement', 'outils', 'déconnexion', and 'distance'.

réunion
déconnexion
échanges
isolement
outils
lien
cohésion
social
distance
réseau
informatique

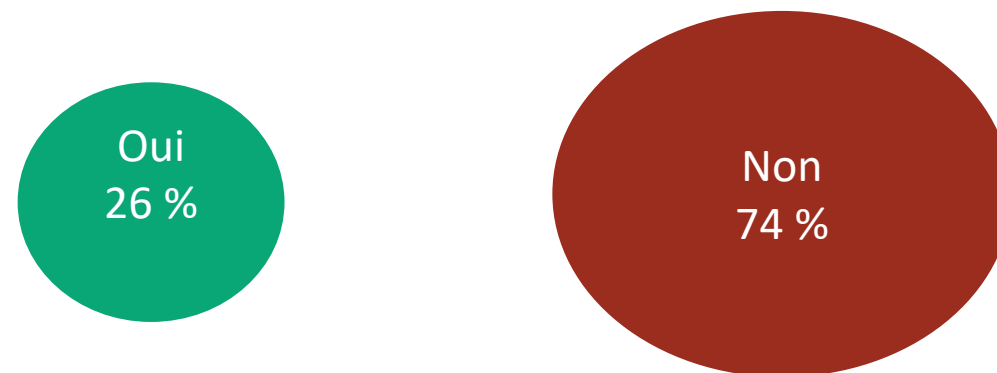
A word cloud of negative terms related to communication and isolation. The words are arranged in a cluster, with 'désorganisation' at the top, 'communication' in the middle, and 'outils', 'isolement', and 'équipe' at the bottom. Other words include 'éloignement', 'contrôle', and 'informatiques'.

désorganisation
communication
éloignement
contrôle
outils
informatiques
isolement
équipe

👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

PARTIE 2/ TELETRAVAIL

❖ Le télétravail est-il mis en place réglementairement dans votre collectivité ?



👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

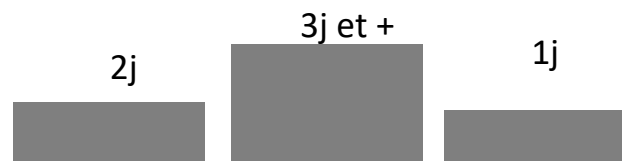
PARTIE 2/ TELETRAVAIL

❖ Quelles sont les activités/missions concernées par le télétravail ?



👉 Collectivités et établissements publics avec CT autonome

❖ Quel est le nombre de jours hebdomadaires en télétravail au sein de la collectivité



❖ Avez-vous appliqué l'indemnité forfaitaire de 2,50€ par jour de télétravail ?



👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Quels accompagnements, démarches, actions de sensibilisation au télétravail avez-vous mis en œuvre ?

Auprès des managers et encadrants

délibération
information
formation
réunion
communication

Auprès des agents

numérique
dialogue
social
syndicales
accompagnement
organisations

👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Envisagez-vous de mettre en place le télétravail au sein de votre collectivité ?



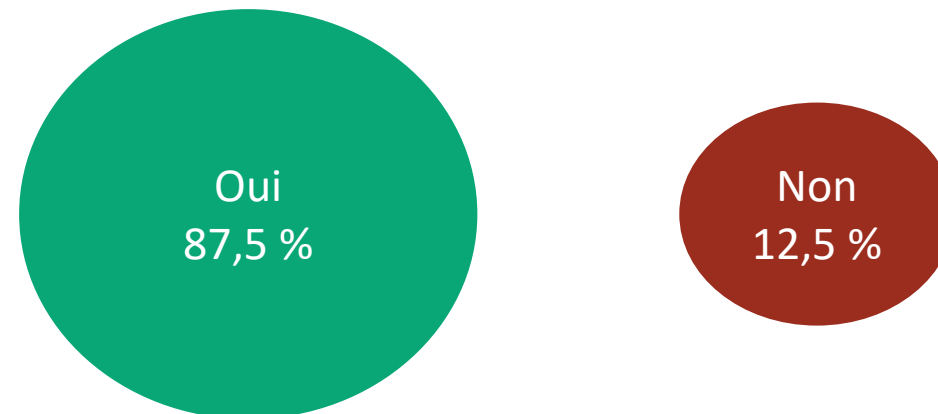
👉 *Collectivités et établissements publics avec CT autonome*

❖ Les freins rencontrés pour la mise en œuvre du télétravail

organisationnel
informatique
financier

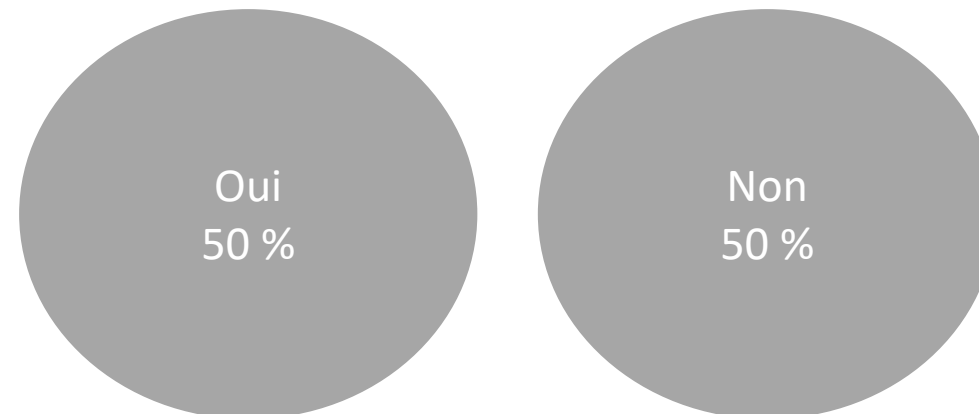
👉 Collectivités et établissements publics avec CT autonome

❖ Est-ce qu'au moins un de vos agents s'est exprimé en faveur de la mise en œuvre du télétravail, notamment suite à l'expérience du travail à distance pendant la crise sanitaire ?



👉 Collectivités et établissements publics avec CT autonome

❖ Avez-vous engagé des négociations avec les organisations syndicales dans le cadre de votre comité technique ?



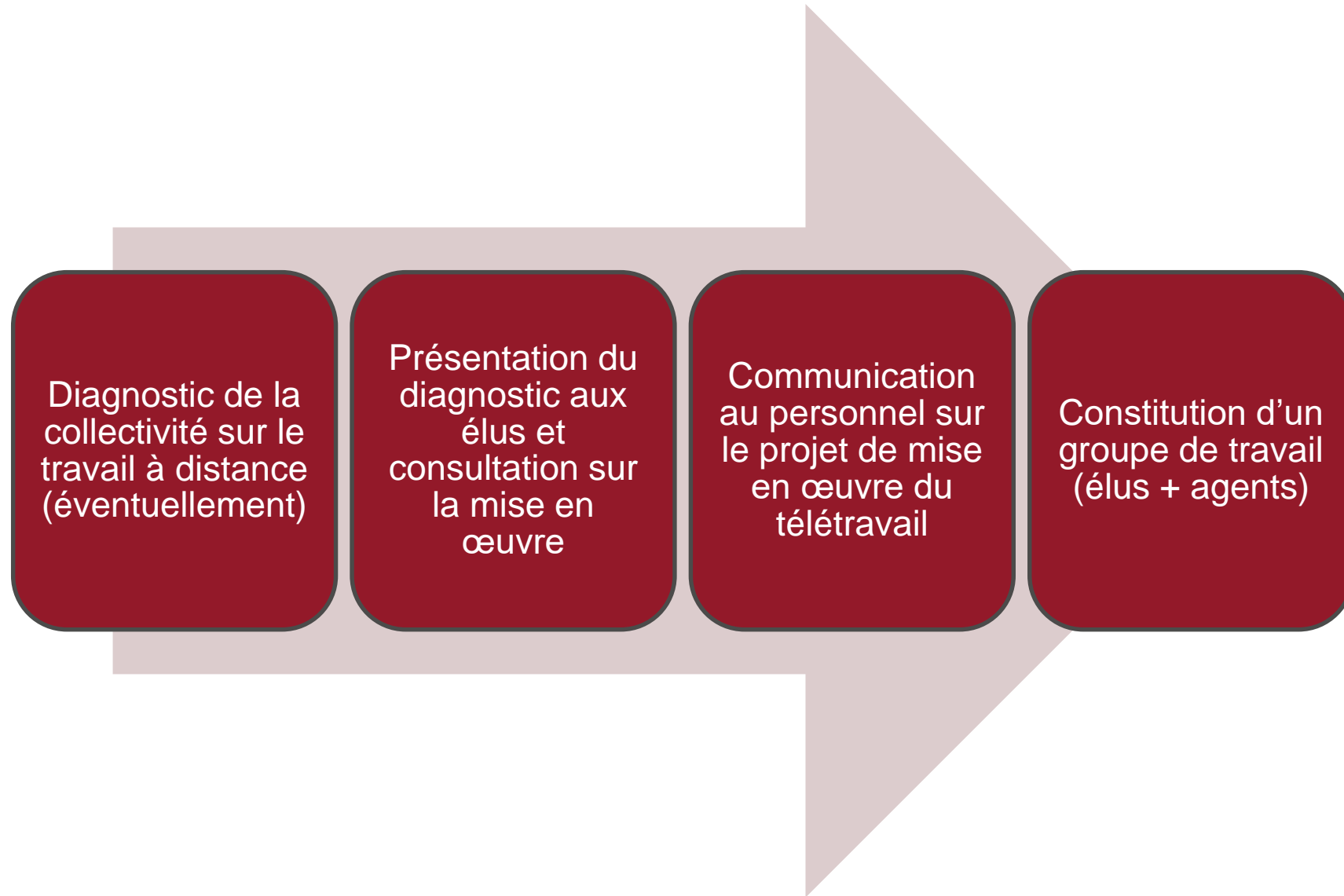
IV. Méthodologie



Etape 1 – La préparation



Etape 1 : La préparation



Le diagnostic réalisé par le CDG peut vous aider pour



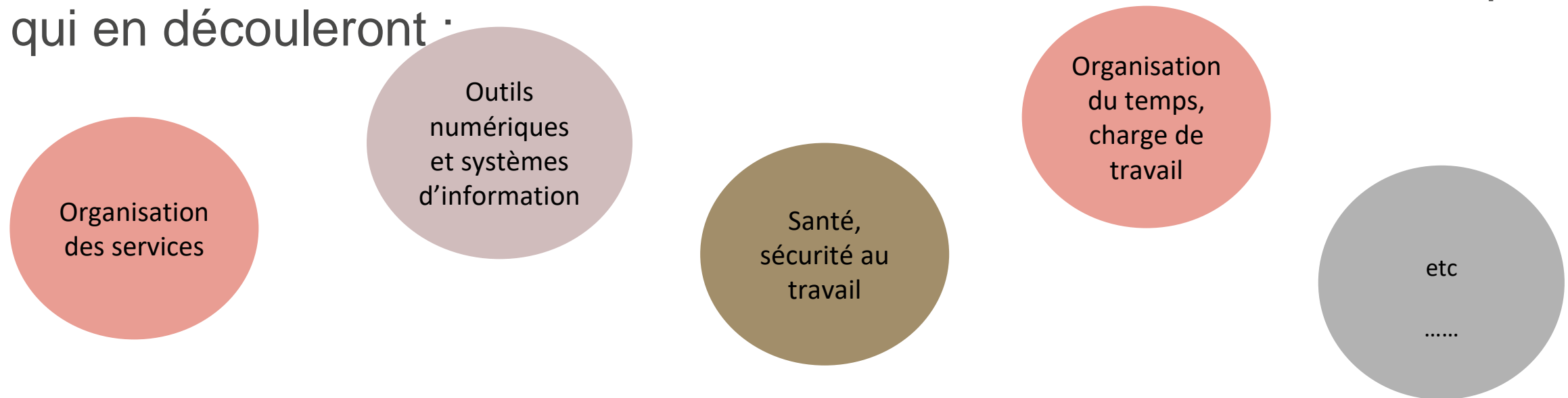
Etablir le diagnostic de la collectivité, lorsque le travail à distance a été mis en place pendant la crise sanitaire



Construire un questionnaire qui peut être adressé à chaque agent de la collectivité (qu'ils aient télétravaillés ou non)

Présentation du diagnostic aux élus

Consultation des élus sur la mise en œuvre du télétravail et les impacts qui en découleront :



Désignation d'un ou des élu(s) référents pour le groupe de travail



Expliquer le télétravail et sa mise en œuvre



Inviter les agents à participer au groupe de travail



Planifier les réunions du groupe de travail

- Calendrier prévisionnel



Informier le conseil et le personnel

- de la composition du groupe de travail
- des dates de réunion



Transmettre au groupe de travail

- les textes relatifs au télétravail (Décrets, accord cadre)
- Les documents proposés par le Centre de gestion

Etape 2 – Le groupe de travail

Rédaction du règlement télétravail





A partir des documents transmis et notamment le modèle de règlement télétravail, les membres du groupe de travail vont compléter la rédaction et négocier article par article afin de rédiger le projet de règlement télétravail de la collectivité.

Lecture et parcours du règlement

Lien :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Espace_Presse/Montchalin/20210713_Accord_relatif_mise_%C5%93uvre_teletravail_fonction_publicque.pdf

Modèle CDG79

règlement télétravail

MAJ 20-juil.-22

Règlement relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail

Code :

Les éléments en jaune doivent être personnalisés en fonction de votre collectivité/Etablissement public et des décisions prises. Il conviendra de supprimer le JAUNE après avoir complété le règlement

Les éléments en bleu sont une aide à la rédaction du projet de règlement. Par conséquent, il conviendra de les supprimer avant de transmettre votre projet au Comité technique

Les éléments en rose sont relatifs à l'accord cadre et certaines dispositions doivent faire l'objet d'un dialogue social de proximité. Il conviendra de supprimer le ROSE après avoir complété le règlement



À noter :

- ✓ La durée d'autorisation d'un an qui était indiquée à l'article 5 du décret 2016-151 a été supprimée par le décret 2020-524.
- ✓ Conseil d'Etat, décision n°457140 du 7 juillet 2022 : Un agent public bénéficie des tickets-restaurant les jours où il exerce ses fonctions en télétravail dans les mêmes conditions prévues qui auraient été celles s'il avait exercé ses fonctions sur son lieu d'affectation.
- ✓ Conseil d'Etat, n°457238 du 5 août 2022 : L'administration peut exiger que le lieu d'exercice du télétravail permette « *un retour sur site dans des délais compatibles avec un rappel sur site pouvant intervenir à tout moment en cas de nécessité de service* » (FPE).
- ✓ Consultation du médecin du travail :
 - Le médecin du travail (ex médecin de prévention) **n'est pas prescripteur du télétravail**
 - Cas dans lesquels il est saisi (avis):

à la demande des agents dont l'état de santé ou le handicap le justifient (demande initiale + renouvellement), droit commun

pour les agents vulnérables, en cas de désaccord sur les mesures de protection renforcées, report de la mesure jusqu'au 31 janvier 2023 (article 33 de la loi de finances rectificative pour 2022)

Lecture et
parcours du
formulaire de
demande

👉 Formulaire de demande de télétravail

Formulaire de télétravail

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TELETRAVAIL

Utilisé dans le cadre : 1ère demande
 Modification
 Renouvellement (au-delà de 3 ans)

Ce formulaire de télétravail est composé de 4 parties :

- 1^{ère} partie : candidature du télétravailleur : complétée par l'agent candidat
- 2^{ème} partie : validation hiérarchique : amendée par le responsable hiérarchique de l'agent candidat
- 3^{ème} partie : proposition retenue : après échange entre l'agent candidat et son responsable
- 4^{ème} partie : décision finale : décision définitive signée par l'autorité territoriale

Renouvellement au-delà de 3 ans mais chaque année :

- Entretien annuel avec le supérieur hiérarchique,
- Transmission de l'attestation d'assurance par l'agent.



👉 **Attestation de conformité des installations**

ANNEXE N°....

**ATTESTATION DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS AUX SPECIFICATIONS
TECHNIQUES POUR EXERCER EN TELETRAVAIL**

Attestation à fournir à l'appui de chaque demande de télétravail
à domicile ou dans un autre lieu privé

Lecture et
parcours de
l'attestation

Etape 3 – Présentation





Aux élus via le bureau/assemblée délibérante



Aux agents de la collectivité via une réunion d'information

Dialogue social

Etape 4 – Saisine du Comité technique



Lecture et
parcours de
la saisine

👉 Saisine télétravail



CDG79 / Expertise RH / expertise-rh@cdg79.fr / MAJ 17/03/2022
Tél : 05 49 06 31 44 (Secteur Sud : Territoires Mulsais en Poitou et Niortais)
05 49 06 31 45 (Secteur Centre : Territoires Parthenay-Gâtine, Val de Gâtine et Haut val de Sèvre)
05 49 06 31 46 (Secteur Nord : Territoires Bocage Bressuirais, Thouarsois, Airvadais Val du Thouet)

SAISINE DU COMITE TECHNIQUE (CT)

SEANCE DU

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL (1) MODIFICATION DES MODALITES (2)
 BILAN (3)

- 👉 Vu le code général de la fonction publique,
- 👉 Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- 👉 Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;
- 👉 Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,
- 👉 Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,
- 👉 Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

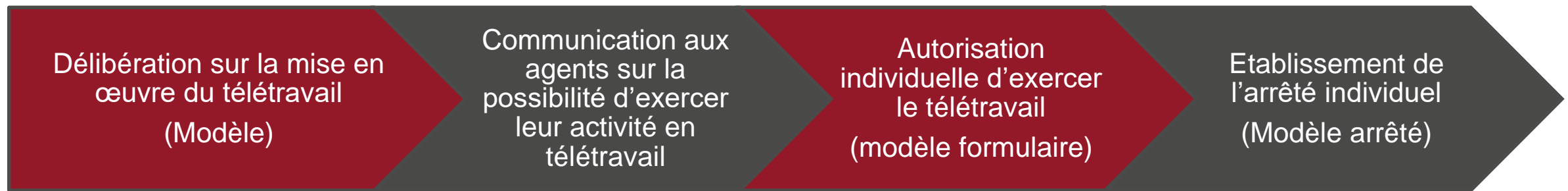
COLLECTIVITE/ETABLISSEMENT PUBLIC :			
.....			Ville :
Nombre d'habitants :			
Personne en charge du dossier			
☎ :/...../...../.....		Mail :	
Nombre d'agents :	Titulaires : <u>.....</u>	Stagiaires : <u>.....</u>	Contractuels : <u>.....</u>

Etape 5 – Mise en œuvre du télétravail

Application du règlement télétravail



Après avis du Comité Technique (futur CST) :



Etape 6 – Et après ?

Les bilans annuels



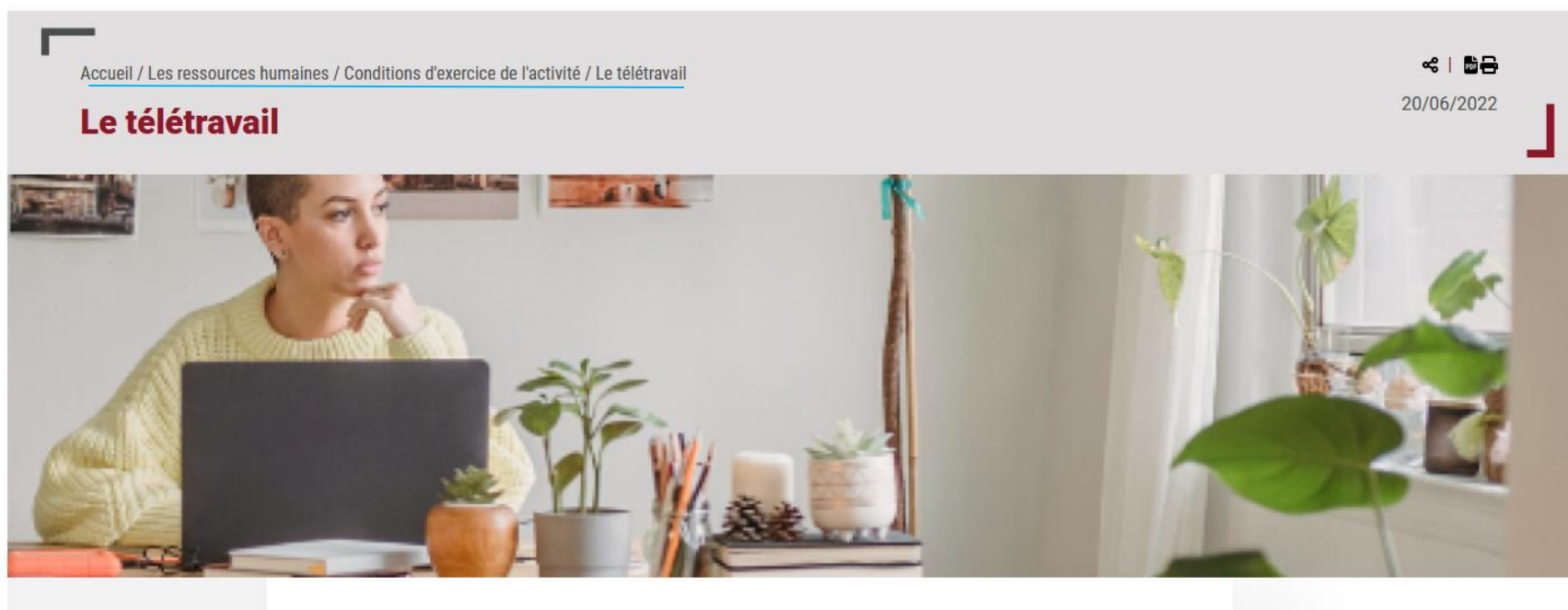
- ✓ **Bilan annuel individuel** par un entretien avec le supérieur hiérarchique,
- ✓ **Bilan annuel général** présenté au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétents/futur CST, (fiche bilan)



Par ce bilan, le règlement pourra être adapté, si nécessaire, en fonction, soit de l'évolution réglementaire, soit de l'évolution de l'activité de la collectivité/l'établissement.



Tous les documents sont à votre disposition sur le site cdg79.fr





Suivez nous sur  |  | 

et sur www.cdg79.fr